



## Dossier d'inscription Année 2025 – 2026

### Ecole les Allobroges – Restauration Scolaire

**ENFANT :** .....

#### Liste des éléments à fournir pour toute inscription

Aucun enfant ne sera accepté sans dossier complet

#### **Documents à rendre remplis et signés**

##### **Pour les nouveaux inscrits**

- La fiche individuelle
- La fiche d'inscription à la cantine
- Le choix du mode de paiement, le contrat de prélèvement et le SEPA

##### **Pour les familles déjà inscrites**

- La fiche famille (à vérifier et corriger si besoin)
- La fiche enfant (à vérifier et corriger si besoin)
- La fiche sanitaire (à vérifier et corriger si besoin)
- La fiche d'inscription cantine
- Le choix du mode de paiement, le contrat de prélèvement et le SEPA (si vous souhaitez changer de modalité de règlement des factures)

#### **Documents à joindre au dossier (pour tous)**

- Accusé de lecture et d'acceptation du règlement de la cantine scolaire
- Photocopie de la dernière notification Quotient Familial CAF ou MSA (obligatoire)
- Si vous n'êtes pas allocataire, avis d'imposition 2024 des deux parents
- Attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle au nom de l'enfant
- Copie des vaccins obligatoires à jour
- Copie du PAI 2024 / 2025 pour les enfants concernés

#### ***Le Règlement de la cantine est à lire et à conserver***

##### **Portail Famille :**

[www.lepontdebeauvoisin.fr](http://www.lepontdebeauvoisin.fr) – onglets vie quotidienne / enfance jeunesse / accès direct au portail famille

(Dans le dossier d'inscription, vous trouverez une procédure d'accompagnement qui vous aidera dans votre démarche)

#### **DOSSIER COMPLET A RENDRE**

**Pour les nouveaux, dès que possible du lundi au jeudi de 14h à 17h30 au secrétariat de mairie.**

**Pour les familles déjà à l'école, dans le cartable de votre enfant après les vacances de février soit le lundi 10 mars 2025 ou en mairie (accueil secrétariat ou boîte aux lettres) dès que le dossier est complet**





COMMUNE DE LE PONT DE BEAUVOISIN  
ECOLE LES ALLOBROGES ----- RESTAURATION SCOLAIRE

Fiche Individuelle 2025 / 2026

ENFANT

NOM

PRENOM

ADRESSE

Tél Domicile

Liste rouge

OUI

NON

Date de naissance

Lieu de naissance

Sexe

Ecole Fréquentée

Classe

Régime allocataire (CAF, MSA)

Allocataire Père - Mère · N° CAF

QF

Assurance Responsabilité civile souscrite auprès de

N° Contrat

N° de sécurité sociale auquel est affilié l'enfant

Nombre de frères et sœurs

FRERES ET SŒURS DANS LA MEME ECOLE

NOM / PRENOM

CLASSE

NOM / PRENOM

CLASSE

**NOM ET PRENOMS DU OU DES REPRESENTANTS LEGAUX**  
**(tous les champs sont à remplir lisiblement)**

	<b>PÈRE</b>	<b>MERE</b>
NOM / PRENOM		
Adresse		

N° de téléphone (attention, en cas de changement, n'oubliez pas de nous en informer)

Prioritaire		
Domicile		
Portable		
Travail		
Autre (à préciser)		
<b>MAIL (obligatoire) EN MAJUSCULE</b>		

Profession		
NOM et adresse de l'employeur		

## SITUATION DE FAMILLE

Parents  Mariés  Pacs  Vie maritale  séparés  parent seul  veuf(ve)

(entourer la situation de famille)

En cas de séparation des parents, merci d'indiquer qui a la garde de l'enfant

Merci de préciser le nom du dépositaire du dossier et l'adresse de facturation. En cas de garde alternée, **sur demande**, la facturation de la cantine pourra se faire sur chaque parent, à voir avec la mairie.

## RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

Joindre obligatoirement la page vaccin DTP ou assimilé du carnet de santé de votre enfant en y inscrivant son nom et prénom

Indiquez ci-dessous toutes maladies ou problèmes médicaux concernant votre enfant et précisez quelles sont les précautions à prendre (allergies, etc...), ainsi que tout autre renseignement que vous jugerez utile.

L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes (barrer si la réponse est non)

RUBEOLE                      SCARLATINE                      ROUGEOLE                      COQUELUCHE  
VARICELLE                      OREILLONS                      ANGINE  
RHUMATISME                      OTITE

Merci de nous fournir le **PROTOCOLE D'ACCUEIL INDIVIDUALISE** de votre enfant en cas de pathologie nécessitant la prise d'un traitement médical. Sans ce document, aucun traitement ne pourra être donné à l'enfant.

Date

Signature du représentant légal





## INSCRIPTIONS RESTAURANT SCOLAIRE

Je soussigné (père, mère, tuteur)

NOM :

PRENOM :

N° Tél. domicile :

N° Portable :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

**Inscrit, pour l'année 2025 / 2026,**

***l'enfant (ou les enfants) :***

***NOM / PRENOM***

***NOM / PRENOM***

***NOM / PRENOM***


**A la cantine**

OUI

NON

Réponse à entourer

**Votre enfant mange du porc ?**

OUI

NON

Réponse à entourer

**Uniquement pour les enfants qui déjeunent à la cantine toute l'année - Cocher les jours de repas (Les réservations seront faites par la mairie)**

Lundi	mardi	Jeudi	Vendredi

*A vous ensuite de faire les modifications sur le portail famille au cours de l'année.*

***Pour les autres, les réservations se feront sur le portail famille***

- Depuis le site de la Mairie de le pont de Beauvoisin - [www.lepontdebeauvoisin.fr](http://www.lepontdebeauvoisin.fr) - Vie quotidienne enfance jeunesse - onglet bleu

Feuille de procédure Portail famille dans le dossier d'inscription.

***Le portail famille sera ouvert aux réservations à partir du 18 août 2025***

**Attention**, si les arriérés cantine ne sont pas réglés au 1er septembre 2025, l'enfant ne sera pas pris à la cantine même si les réservations sur le portail famille sont faites.

FAIT A

LE

SIGNATURE





## Modalités de paiement des prestations Cantine

Plusieurs modalités de paiement (prélèvement, ou en ligne) vous sont offertes pour la restauration municipale (mairie de Le Pont de Beauvoisin).

### Le paiement par prélèvement

Modalités : il vous suffit de :

- renseigner l'autorisation SEPA et contrat de prélèvement ci-joints
- joindre un RIB avec votre dossier d'inscription,

Ou

- **Le paiement en ligne de chacune de vos factures** sur le site du trésor public : [www.tipi.gouv.fr](http://www.tipi.gouv.fr)

Modalités : à réception de votre facture, dans un délai de 30 jours, vous pourrez, munis des identifiants indiqués sur la facture, procéder au paiement sur internet depuis votre domicile, ce qui vous évite de poster ou déposer vos règlements.

Ces deux modes de paiement sont privilégiés pour rendre plus efficace la gestion administrative et réaffecter le temps dégagé au service du projet pédagogique et de la qualité des prestations.

Il restera possible pour les usagers de payer par chèques ou espèces.

**Attention : le paiement par chèque se fait à la Trésorerie de Pont-de-Beauvoisin (Pépinière d'entreprises Pravaz, 1 avenue du Baron de Crousaz, 73330 Pont-de-Beauvoisin), seule habilitée à les encaisser et ceux en espèces se font au bureau de tabac avec le code qui est sur la facture**

---

**Mode de paiement : cocher et retourner à la collectivité avec votre dossier**

**Concernant l'(les) enfant(s) :**

Le(s) responsable(s) légal(aux):

Adresse :

Pour le paiement de la restauration scolaire, je choisis (un seul choix est possible)

- Le paiement par prélèvement (effectif si j'ai rempli le formulaire au verso, signé et retourné le contrat de prélèvement et fourni un RIB)
- Le paiement par carte bancaire sur internet ([www.tipi.gouv.fr](http://www.tipi.gouv.fr)), je coche juste la case
- Je paierai par chèque **en me rendant à la Trésorerie de Pont-de-Beauvoisin**

# MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

(réservé à l'administration)

**TYPE DE CONTRAT :** (RESERVE A L'ADMINISTRATION)

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) la **Commune de Le Pont de Beauvoisin** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la **Commune de Le Pont de Beauvoisin**.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

(RESERVE A L'ADMINISTRATION)

## DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

## DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : **Commune de LE PONT DE BEAUVOISIN**

Adresse : 21 Rue de l'Hôtel de Ville -

Code postal : 73330

Ville : LE PONT DE BEAUVOISIN

Pays : France

## DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

### IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

I B A N | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

### IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

| | | | | | | | | | ( | | | | )

**Type de paiement :** Paiement récurrent/répétitif

Paiement ponctuel

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

### Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la **Commune de Le Pont de Beauvoisin**. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la **Commune de Le Pont de Beauvoisin**.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.



CANTINE SCOLAIRE

MAIRIE

73330 LE PONT DE BEAUVOISIN

**CONTRAT DE PRELEVEMENT**

*Relatif au paiement de la cantine scolaire*

Concernant l'(les) enfant(s) :

Entre le(s) responsable(s) légal (aux) :

Adresse :

Et la Commune de LE PONT DE BEAUVOISIN, représentée par le Maire, Christian BERTHOLLIER.

**Il est convenu ce qui suit :**

**1/ DISPOSITIONS GENERALES :**

Sont concernés, les enfants scolarisés à l'école publique Les Allobroges de LE PONT DE BEAUVOISIN qui bénéficient de la cantine scolaire organisée par la Mairie de LE PONT DE BEAUVOISIN. A chaque rentrée scolaire, les familles doivent remplir le dossier d'inscription délivré par le service cantine de la commune.

Le prix du repas est fixé annuellement par délibération du Conseil Municipal.

**2/ PAIEMENTS**

Par PRELEVEMENT : chaque prélèvement sera effectué autour du 20 au 25 du mois n+1 et correspondra au nombre de repas pris du 1<sup>er</sup> au 31 du mois n. (exemple : les repas du mois de septembre seront prélevés entre le 20 et le 25 du mois d'octobre.

### **3/ CHANGEMENT DE COMPTE BANCAIRE**

La famille qui change de numéro de compte bancaire, de banque ou de centre de chèques postaux, doit se procurer un nouvel imprimé de demande de prélèvement auprès du service cantine de LE PONT DE BEAUVOISIN. Cet imprimé devra être rempli et retourné accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal. Le changement se fera dans les plus brefs délais.

### **4/ ECHEANCE IMPAYEE**

Il sera mis fin automatiquement au contrat de prélèvement après 2 rejets consécutifs de prélèvement pour le même abonné. Il lui appartiendra de renouveler son contrat l'année suivante s'il le désire.

### **5/ FIN DU CONTRAT**

La famille qui souhaite mettre fin à son contrat doit informer le service cantine de la mairie de LE PONT DE BEAUVOISIN par lettre recommandée avec accusé de réception dans les plus brefs délais. Le paiement du solde se fera par titre de paiement émis par le Trésor Public de PONT DE BEAUVOISIN (savoie).

### **6/ RENOUVELLEMENT DU CONTRAT**

Sauf avis contraire de la famille, le contrat de prélèvement est reconduit l'année suivante par tacite reconduction tant que l'(les) enfant(s) restera(ront) scolarisé(s) à l'école des Allobroges à LE PONT DE BEAUVOISIN.

### **7/ RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS, DIFFICULTES DE PAIEMENT, RECOURS**

- Tous renseignements concernant la cantine scolaire est à adresser au service Cantine de la Commune.
- Toute contestation amiable est à adresser au service cantine de la commune ; la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisine du juge judiciaire.
- En vertu de l'article L.1617.5 du code général des collectivités territoriales, le redevable peut dans un délai de deux mois suivant réception de la facture, contester la somme en saisissant directement :
  - \*Le Tribunal d'Instance si le montant de la créance est inférieure ou égal au seuil fixé par l'article R.321.1 du code de l'organisation judiciaire.
  - \*Le Tribunal de Grande Instance au-delà de ce seuil actuellement fixé à 7600 €.

Bon pour accord de prélèvement mensuel, A la date du

Le Redevable

Pour la Commune LE PONT DE BEAUVOISIN

Le Maire, Christian BERTHOLLIER



**ACCUSE DE LECTURE ET D'ACCEPTATION DU REGLEMENT DE LA CANTINE SCOLAIRE**

(Coupon à rendre complété avec le dossier d'inscription)

L'inscription à la cantine vaut engagement de respecter et d'appliquer son règlement intérieur.

NOM – PRENOM de l'élève : .....

Classe : .....

Le

Signature





## REGLEMENT CANTINE SCOLAIRE

Merci de bien vouloir prendre connaissance en famille, avec vos enfants, du présent règlement.

### PREAMBULE :

La Ville de Pont de Beauvoisin organise un service de restauration en lien avec la Communauté de Communes Val Guiers **pour les enfants à partir de 3 ans révolus. Si l'enfant fête ses 3 ans durant l'année scolaire, il pourra être inscrit à la cantine après sa date anniversaire.**

Les enfants sont confiés à une équipe d'agents qualifiés relevant de la mairie, les repas sont livrés par un prestataire et la préparation du repas est assurée par un agent communal sous la responsabilité de Monsieur le Maire.

Le moment du repas est un temps important dans la journée, l'enfant se détend, déjeune, échange dans une ambiance conviviale.

Le temps d'interclasse doit être mis à profit pour favoriser l'épanouissement et la socialisation de l'enfant.

Le règlement intérieur contient des informations sur le fonctionnement au quotidien, pour permettre une meilleure connaissance du service proposé aux enfants. Le règlement intérieur fixe les règles de vie et délimite un cadre pour les enfants, les parents et le personnel. Le texte sera revu annuellement afin de rester adapté à la vie du restaurant scolaire.

### LES OBJECTIFS :

Le service de restauration scolaire a pour objectifs premiers :

- ◆ de s'assurer que tous les enfants mangent bien
- ◆ de veiller à la sécurité alimentaire
- ◆ de respecter l'équilibre alimentaire
- ◆ de faire découvrir de nouveaux aliments aux enfants
- ◆ de permettre à l'enfant de déjeuner dans de bonnes conditions
- ◆ de veiller à protéger l'enfant de toute intrusion (l'entrée des locaux est interdite à toute personne étrangère au service)
- ◆ de créer un climat sécurisant qui fasse de l'interclasse un moment de plaisir

### HYGIENE :

Afin d'éviter les déplacements durant les repas, qui posent des problèmes de surveillance et de sécurité, il est demandé aux enfants de se rendre aux toilettes avant et après le repas. Les enfants doivent se laver les mains avant d'entrer dans la salle de restauration et après le repas ;

Il est demandé aux enfants de manger proprement et de ne pas jouer avec la nourriture

Des serviettes jetables sont mises à la disposition des enfants de + de 6 ans et de grandes serviettes en tissus pour les enfants de - de 6 ans.

## ALLERGIES ALIMENTAIRES :

Les cas d'allergies alimentaires doivent impérativement être signalés sur la fiche d'inscription. Les enfants allergiques pourront être accueillis dans les restaurants scolaires après la signature d'un Plan d'Accueil Individualisé (P.A.I.).

Actuellement notre prestataire de service ne peut pas garantir ce service, il vous faudra alors prendre rendez-vous afin d'adapter à la situation.

## SANTE / MALADIE :

La sécurité des enfants atteints de troubles de la santé est prise en charge dans le cadre d'une démarche appelée P.A.I. ou Projet d'Accueil Individualisé. Cette démarche doit être engagée par la famille auprès du médecin scolaire.

Le service n'est pas autorisé à administrer des médicaments ou des soins particuliers, sauf si un P.A.I. le prévoit.

Toutefois il est fortement conseillé de demander au médecin un traitement évitant la prise de médicament lors du déjeuner.

## ACCIDENT :

En cas d'incident bénin, le responsable désigné par la famille est prévenu par téléphone ou dans le cahier de liaison.

En cas d'événement grave, accidentel ou non, mettant en péril ou compromettant la santé de l'enfant, les parents seront avertis et le personnel d'encadrement prendra toutes les mesures nécessaires en faisant le « 15 ».

## ORGANISATION :

Les enfants sont pris en charge par le personnel du périscolaire à la sortie des classes du matin et par le personnel de la cantine lors du repas.

Pour information, **le personnel périscolaire dépend de la Communauté de Communes Val Guiers** et celui de la cantine dépend de la Mairie.

## DISCIPLINE :

Conscient que la vie en collectivité nécessite des efforts, le personnel intervient pour appliquer les règles de vie visant au respect des adultes, des camarades et des biens. Les comportements perturbateurs et les jeux dangereux ne seront pas tolérés.

En cas d'indiscipline notoire et répétée, un avertissement sera adressé sous forme de courrier transmis aux parents : ceux-ci seront invités à se présenter à une entrevue réunissant le personnel de surveillance et l'élu responsable des affaires scolaires. Si la situation ne s'améliore pas, une sanction tendant à exclure provisoirement ou définitivement l'enfant pourra être prononcée par Monsieur le Maire.

Si l'enfant ne respecte pas le protocole ou le règlement après avertissements, nous nous réservons le droit temporaire d'exclusion de la cantine.

## MODALITES DE RESERVATION DES REPAS :

**Pour les enfants qui déjeunent à la cantine toute l'année** - possibilité de 1 à 4 jours par semaine mais régulier sur l'année (exemple : tous les jours ou tous les lundi et jeudi ...) - remplir la fiche d'inscription au restaurant scolaire en cochant correctement les jours dans le tableau (sur fiche dans le dossier d'inscription).

**Pour les autres** (ceux dont les jours ne sont pas réguliers sur toute l'année, les réservations de repas se font uniquement **par le biais du portail famille sur internet** (toutes les informations concernant le portail famille sont communiquées dans le dossier scolaire de l'enfant)

**Pour tous les enfants,**

**Sur le portail famille**, vous avez la possibilité de réserver les repas pour vos enfants à l'année ou semaine par semaine mais dans ce cas-là, vous devez le faire **le mercredi soir 23h00 au plus tard pour la semaine suivante**.

Si vous avez rencontré une difficulté par rapport au portail, vous pouvez téléphoner au secrétariat de mairie (du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 14h à 17h30 et le vendredi de 8h à 12h) afin de trouver une solution.

Aucun changement ne sera accepté pour la semaine en cours et tout repas commandé sera facturé.

2 types de menus vous sont proposés : avec porc ou sans porc. Merci de le préciser lors de votre inscription. Un menu végétarien vous est aussi proposé une fois par semaine.

Pour toute autre demande, la mise en place d'un PAI est nécessaire (voir Allergie Alimentaire ou Santé/Maladie)

Sous réserve que le prestataire le propose et aujourd'hui, il ne fait pas de repas en plus.

### En cas de maladie :

**Vous devez impérativement prévenir la mairie** afin de décommander les repas (la veille avant 9h). Le repas du premier jour d'absence sera facturé en revanche si l'absence pour maladie est prolongée les repas des jours suivants (s'ils sont décommandés) ne seront pas facturés.

Par exemple : enfant malade le lundi, prévenir la mairie le lundi avant 9h, les repas des mardi, jeudi et vendredi seront décomptés.

**Dans le cas où vous ne contactez pas la mairie, tous les repas non pris seront facturés.**

**N'oubliez pas de prévenir également du retour de l'enfant dès que possible** et au plus tard la veille avant 9h afin qu'il puisse être accueilli à nouveau à la cantine.

Pour information, si la maîtresse de votre enfant est malade et non remplacée et que votre enfant doit rester à la maison, les repas ne sont pas facturés.

## TARIFICATION ET FACTURATION :

Les tarifs sont en fonction du quotient familial, sont déterminés et votés chaque année par le Conseil Municipal. La facture est envoyée en début de mois pour le mois précédent et payable à la trésorerie. Tout retard de paiement pourra être considéré comme un impayé susceptible de poursuite par les services du Trésor Public.

### Tarifs des repas (année 2024/2025)\* :

Quotient familial inférieur à 274	: 2.64 €
Quotient familial compris entre 274 et 547	: 3.12 €
Quotient familial compris entre 548 et 701	: 4.04 €
Quotient familial compris entre 702 et 1090	: 5.41 €
Quotient familial supérieur à 1090	: 5.56 €
Occasionnel	: 5.56 €
Famille ne résidant pas sur la commune	: 5.56 €

\*Une délibération avec l'évolution des tarifs sera prise ultérieurement, ceux-ci vous seront communiqués à la rentrée scolaire.

## REPAS :

Une alimentation saine et équilibrée est proposée, les menus sont élaborés dans le respect de l'équilibre alimentaire réglementaire et des apports nutritionnels nécessaires au développement de l'enfant

Les menus seront affichés chaque début de mois au tableau d'affichage extérieur du Centre Péri-scolaire et sur le site internet [www.lepontdebeauvoisin.fr](http://www.lepontdebeauvoisin.fr).

Le Maire,  
Christian BERTHOLLIER



Pour accéder au portail famille, rendez vous sur le site de la commune :

[www.lepontdebeauvoisin.fr](http://www.lepontdebeauvoisin.fr) ----- Vie quotidienne --- Enfance/Jeunesse ----- onglet bleu (Cantine et Péricolaire et Portail famille)

## Lorsque vous arrivez sur Portail Famille

\* Saisir votre identifiant (c'est l'adresse mail que vous nous avez communiqué) et votre mot de passe

**Pour information, nous n'avons pas accès à votre mot de passe. Si vous l'avez oublié ou que vous n'en n'avez pas, cliquez sur « réinitialisation du mot de passe » juste à droite de l'encadré « connexion au portail famille ».**

L'identifiant correspond toujours à votre adresse mail.

\* Connexion

\* Cliquer sur « Mes inscriptions »

**Vos enfants apparaissent avec pour chacun les équipements auxquels ils sont inscrits**

Equipement : Restaurant - Restaurant scolaire pont73

\* Aller sur l'équipement souhaité

\* Cliquer sur « mes réservations » (ligne grise sous l'équipement)

\* Choisir le mois voulu (avec les flèches)

Il apparait un tableau avec les réservations déjà effectuées (qui sont en vert)

\* Cliquer sur le ou les jours souhaités

Les cases se mettent en jaune pour les réservations et bleu pour les annulations.

\* Cliquer sur « valider »

\* Confirmez vous ? OUI

Les cases deviendront « vertes » lorsque la réservation sera validée et « blanches » lorsqu'une annulation est validée.

Vous recevrez un mail de confirmation concernant ces demandes de pointages (il ne faudra pas forcément tenir compte du solde dû de l'inscription)

**Si vous avez plusieurs enfants, il faut refaire la même chose pour chacun.**

\* Une fois tous les changements effectués, « se déconnecter » en haut à droite en dessous de votre nom.

-----

**Concernant les réservations à la cantine**, vous devrez faire vos réservations ou annulations :

\* Une première fois dans l'équipement Restaurant – restaurant scolaire pont 73

\* Et une deuxième fois dans l'équipement Périscolaire (vous conformer aux prescriptions de votre dossier périscolaire)

**Je vous rappelle également que toute réservation ou annulation est à saisir le mercredi soir 23h00 au plus tard pour la semaine suivante.**

**Si vous avez un problème de connexion ou de réservation, merci d'appeler Sylvie à la mairie (04.76.37.04.62) au plus tard le jeudi pour la semaine suivante.**